

COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la de décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 301, en date du 1er DECEMBRE 1972, pour le renouvellement du contrat d'entretien concernant la machine à tirer les plans et les photocopieurs entre la Commune de Saint-Denis et BLANCHE-BIRGER INDUSTRIES pour la période du 13 Décembre 1971 au 13 Décembre 1972. - Montant de la dépense : QUARANTE SIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE Frs (46 750 Frs).

ARRETE N° 302, en date du 5 DECEMBRE 1972, portant paiement des communications pour différents postes téléphoniques de la Ville de Saint-Denis - Montant de la dépense : SEPT CENT CINQUANTE SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE Frs CFA (757 673 Frs CFA).

ARRETE N° 304, en date du 6 DECEMBRE 1972, relatif au paiement à Me Jean MAS d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur Antoine PONAMA et Madame née KICHENIN Anne-Marie (délibération du Conseil Municipal en date du 25 Février 1972) - Montant de la Dépense : CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE CENT QUATRE VINGT DOUZE Frs CFA (183 192 Frs CFA).

ARRETE N° 305, en date du 7 DECEMBRE 1972, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et l'ENTREPRISE CHANG-KUW-SENG Arsène - Montant de la dépense : TROIS MILLIONS SEPT MILLE TROIS CENT Frs CFA (3 007 300 Frs CFA).

ARRETE N° 313, en date du 14 DECEMBRE 1972, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et le CABINET ATECTAM - Montant de la dépense DEUX CENTS MILLE Frs CFA (200 000 Frs CFA).

ARRETE N° 314, en date du 19 DECEMBRE 1972, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et le CABINET LEJEUNE/ROYER pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un plateau E. P. S. - Montant de la dépense : 7 171 130 Frs - Honoraires : 336 854 Frs CFA.

ARRETE N° 315, en date du 19 DECEMBRE 1972, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et le CABINET BOSSU pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 15 classes à COMMUNE PRIMA - Montant de dépense : 53 212 500 Frs CFA - Honoraires : 2 128 500 Frs CFA.

ARRETE N° 316, en date du 19 DECEMBRE 1972, pour la passation d'un marché entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et la S.O.R.A.B. pour la réalisation d'un plateau E. P. S. à SAINT.FRANCOIS 7ème km - Montant de la dépense : 5 482 860 Frs CFA.

ARRETE N° 317, en date du 21 DECEMBRE 1972, relatif au paiement à Monsieur HOCHÉ, Conservateur des Hypothèques à Saint-Denis d'un mémoire pour la publication de l'ordonnance du 14 septembre 1970 portant expropriation de Monsieur Paul VINSON d'un terrain de 7 780 m² (délibération du Conseil Municipal du 17 Février 1970) - Montant de la dépense : ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE Frs CFA (11 460 Frs CFA)/

ARRETE N° 318, en date du 21 DECEMBRE 1972, relatif au paiement à Monsieur HOCHÉ, Conservateur des Hypothèques à Saint-Denis, d'un mémoire pour la publication de l'ordonnance du 10 septembre 1971, portant expropriation de Madame LECLERC d'un terrain de 6 540 m² (délibération du Conseil Municipal du 22 Octobre 1970) - Montant de la dépense : SIX MILLE DEUX CENT SIX Frs CFA (6 206 Frs CFA).

ARRETE N° 319, en date du 21 DECEMBRE 1972, relatif au paiement à Monsieur HOCHÉ, Conservateur des Hypothèques à Saint-Denis, d'un mémoire pour la publication de l'ordonnance du 1er Octobre 1971 portant expropriation des consorts VLODY d'un terrain de 74 m². - Montant de la dépense : TROIS MILLE SOIXANTE SEIZE Frs CFA (3 076 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 2 Avril 1971).

ARRETE N° 321, en date du 26 DECEMBRE 1972, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et le CABINET BOSSU pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 10 classes à la RIVIERE - Montant de la dépense : 41 151 000 Frs - Honoraires : 1 696 040 Frs.

ARRETE N° 322, en date du 27 DECEMBRE 1972, relatif à la passation d'un contrat avec les clubs : PATRIOTE, CLUB SPORTIF de SAINT.DENIS et JEUNESSE SPORTIVE MUSULMANE pour l'organisation de matches de 1ère division pendant la saison 1973, l'exploitation du stade de la Redoute, lors du déroulement desdits matches.

ARRETE N° 323, en date du 27 DECEMBRE 1972, relatif à la passation d'un contrat avec les clubs : PATRIOTE, CLUB SPORTIF de SAINT.DENIS pour l'organisation de matches de 1ère division pendant la saison 1972, l'exploitation du Stade de la Redoute, lors du déroulement desdits matches.

ARRETE N° 3, en date du 5 JANVIER 1973, pour la passation d'un marché entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et la SOCIETE FOUCQUE pour la fourniture d'un véhicule Berline CITROEN type DS 23 PALLAS - Boite mécanique - vitres teintées - caisse noire - pavillon gris argent - intérieur cuir noir ; Montant de la dépense : UN MILLION SIX CENT VINGT CINQ MILLE Frs CFA (1 626 000 Frs CFA).

ARRETE N° 4, en date du 8 JANVIER 1973, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et l'Energie Electrique de la Réunion pour la réalisation des travaux de raccordement souterrain M.T. - Montant de la dépense : 6 49 498 Frs.

ARRETE N° 6, en date du 18 JANVIER 1973, portant passation d'une convention avec la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT pour les travaux d'alimentation en eau potable des secteurs du Chaudron et de Sainte-Clotilde/Bois de Nèfles (délibération du Conseil Municipal du 10 Mai 1972) - Montant de la dépense : DEUX MILLIONS SIX CENT DIX MILLE Frs CFA (2 610 000 Frs CFA).

ARRETE N° 7, en date du 18 JANVIER 1973, pour la passation d'une convention entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et la SOCIETE 'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA REUNION' pour la réalisation des études permettant de constituer le dossier technique de dévolution des travaux (électrification rurale programme 1972) - Montant des honoraires : CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE Frs CFA (196 000 Frs CFA).

ARRETE N° 8, en date du 18 JANVIER 1973, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture relative aux travaux d'électrification rurale (programme 1972) (délibération du Conseil Municipal en date du 29 Novembre 1972) - Montant des honoraires : CENT SOIXANTE MILLE Frs CFA (160 000 Frs CFA).

ARRETE N° 15, en date du 19 JANVIER 1973, relatif à la passation d'un contrat pour l'exploitation du Bar de la Piscine du Butor avec Monsieur Robert BICHON, adjudicataire de l'appel d'offres du 1er Décembre 1972 - Montant de la redevance mensuelle : SOIXANTE MILLE Frs CFA (60 000 Frs CFA).

ARRETE N° 16, en date du 23 JANVIER 1973, relatif au paiement à Maître d'AMBELLE de PEINDRAY d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Mademoiselle Alice MAFILAZA (délibération du Conseil Municipal du 10 Août 1972) - Montant de la dépense : QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT Frs CFA (95 780 Frs CFA).

ARRETE N° 17, en date du 23 JANVIER 1973, relatif au paiement à Maître Jacques MACE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à la SOCIETE IMMOBILIERE du DEPARTEMENT de la REUNION (délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 1972) - Montant de la dépense : CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUINZE Francs CFA (188 275 Frs CFA).

ARRETE N° 18, en date du 23 JANVIER 1973, relatif au paiement à Maître Jacques MACE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur Albert DEVEAUX (délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 1972) - Montant de la dépense : VINGT QUATRE MILLE SIX CENT VINGT CINQ Francs CFA (24 625 Frs CFA).

ARRETE N° 19, en date du 23 JANVIER 1973, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Société Energie Electrique de la Réunion pour l'exécution des travaux de raccordement électrique moyenne tension du C. E. S. de Sainte Clotilde pour la partie située sur le domaine public - Montant de la dépense : DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUINQUANTE HUIT Francs CFA (2 641 758 Frs CFA).

ARRETE N° 20, en date du 23 JANVIER 1973, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes topographiques FINOT Roland pour l'exécution de levés topographiques de certaines rues de la ville, en vue de l'établissement du projet d'assainissement (8ème tranche) - Montant de la dépense : CENT NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT Francs CFA (109 480 Frs CFA).

ARRETE N° 21, en date du 23 JANVIER 1973, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes topographiques FINOT Roland, pour l'exécution de levés topographiques de certains chemins et rues en vue de l'établissement du projet de voirie (programme 1973) - Montant de la dépense : HUIT CENT TRENTE HUIT MILLE TROIS CENT TREIZE Francs CFA (838 313 Frs CFA).

ARRETE N° 22, en date du 23 JANVIER 1973, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes topographiques FINOT Roland pour l'exécution des travaux de levés topographiques du Boulevard de la Providence - Montant de la dépense : TROIS CENT TRENTE DEUX MILLE HUIT CENT VINGT NEUF Francs CFA (332 829 Frs CFA).

ARRETE N° 23, en date du 23 JANVIER 1973, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes topographiques FINOT Roland, pour l'exécution de levés topographiques de la rue de la Victoire en vue de l'établissement du dossier technique des travaux de modernisation - Montant des honoraires : CENT DIX HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE CINQ Francs CFA (118 655 Frs CFA).

ARRETE N° 31, en date du 30 JANVIER 1973, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement pour les travaux d'alimentation en eau potable du Bois de Nèfles : captage du Bras Cato (délibération du Conseil Municipal du 10 Août 1970) - Montant des honoraires : CINQ CENT CINQUANTE MILLE Frs CFA (550 000 Frs CFA).

ARRETE N° 35, en date du 2 FEVRIER 1973, portant renouvellement au nom de Madame MAILLOT Zénon, pour une nouvelle période de UN AN, à compter du 1er Janvier 1973, le contrat que la Commune a passé avec Madame MAILLOT Zénon et qui a expiré le 31 Décembre 1972 (délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juin 1971) - Montant de la redevance mensuelle : TROIS MILLE FRANCS CFA (3 000 Frs CFA).

ARRETE N° 36, en date du 6 FEVRIER 1973, pour le renouvellement d'un contrat d'entretien entre la Commune de Saint-Denis et la Maison BLANCHE-BIRGER (machine comptable électronique). - Montant de la dépense : TROIS CENT VINGT SIX MILLE SEPT CENTS Francs CFA (326 700 Frs CFA).

ARRETE N° 40, en date du 9 FEVRIER 1973, relatif au paiement à Madame CALIAMDIA Louis d'une somme de 48 000 Frs CFA par an pour la location de son terrain à la Commune. Montant de la Dépense : 48 000 Frs CFA

ARRETE N° 41, en date du 9 FEVRIER 1973, donnant à bail à Monsieur Jean-Baptiste PAYET, Brigadier de la Police Municipale, un appartement sis dans un immeuble appartenant à la Commune.

ARRETE N° 51, en date du 12 FEVRIER 1973, portant passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes et de Topographie G. AUDRY et J. GARDRINIER pour l'exécution de travaux topographiques en vue de l'établissement du projet d'A. E. P. des Decteurs du CHAUDRON/SAINTE/CLOTILDE/BOIS DE NEFLES. Montant des honoraires : QUATRE CENT SIX MILLE CINQ CENT QUARANTE Francs CFA (406 540 Frs CFA).

ARRETE N° 52, en date du 12 FEVRIER 1973, portant passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes et de Topographie G. AUDRY/J. GARDRINIER pour l'exécution de travaux topographiques en vue de l'établissement du projet d'A. E. P. du SECTEUR VAUBAN - Montant des honoraires : CENT DEUX MILLE SEPT CENTS Francs CFA (102 700 Frs CFA)

ARRETE N° 53, en date du 12 FEVRIER, relatif au renouvellement des abonnements de la Commune à divers journaux et revues périodiques pour 1973.

§

§

§